

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 07/04/17
Transmission préfecture le : 07/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc196775-DE-1-1
Du : 07/04/17
Délibération exécutoire le : 07/04/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
COLLÈGES PUBLICS D'ENSEIGNEMENT ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX
DOTATION GLOBALISÉE D'INVESTISSEMENT 2017
ATTRIBUTION DE DOTATIONS COMPLÉMENTAIRE SPÉCIFIQUES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CÉCILE DUMOULIN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 16 février 2007, fixant les ratios de calcul, à l'élève, de la dotation de renouvellement matériel et mobilier des collèges publics et établissements internationaux,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation de compétences à la Commission Permanente (articles 20 et 59) ;

Considérant les critères de répartition tenant compte de l'ancienneté des établissements, de leurs surfaces et effectifs, de leurs fonds de roulement, ainsi que des opérations lourdes inscrites au plan pluriannuel d'investissement (opérations récemment achevées ou en cours) ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de verser, aux collèges publics et établissements internationaux, au titre de leur dotation d'investissement 2017, la somme de 2 585 210 € selon la répartition portée en annexe à la présente délibération.

Décide l'attribution de dotations complémentaires spécifiques au titre de l'acquisition de mobilier pour les deux collèges suivants en cours de réhabilitation :

- René Descartes à Fontenay-Le-Fleury : 100 200 €.
- Colette à Sartrouville : 113 600 €.

Dit que les subventions seront imputées au chapitre 204, articles 20431 et 20432 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

COLLÈGES PUBLICS D'ENSEIGNEMENT ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX DOTATION GLOBALISÉE D'INVESTISSEMENT 2017 ATTRIBUTION DE DOTATIONS COMPLÉMENTAIRE SPÉCIFIQUES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.